

COMMUNIQUE DE PRESSE

15,5 millions d'euros investis pour l'eau en Bourgogne-Franche-Comté au 2^{ème} trimestre 2018

Au 2^{ème} trimestre 2018, le territoire de **Bourgogne-Franche-Comté** a reçu **15,5 millions d'euros** d'aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour **337 opérations**.

Les chiffres-clés de Bourgogne-Franche-Comté au 2^{ème} trimestre 2018



- **50% des aides (8 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 6,9 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 4,5 M€ consacrés au traitement des eaux usées et 2,4 M€ aux réseaux d'assainissement,
 - 1,1 M€ pour l'eau potable.
- **16% des aides (2,5 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec près de la moitié (1,2 M€) consacrée à l'animation territoriale (financement de postes) et 0,8 M€ à la préservation et la restauration des zones humides.
- **15% des aides (2,3 M€)** vont à la **réduction de la pollution agricole** (soutien à l'agriculture biologique, solutions alternatives à l'emploi de phytosanitaires) et **8% (1,1 M€)** aux **économies d'eau** avec la suppression des fuites sur les réseaux d'eau potable.

Parmi les opérations aidées, 2 opérations remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution

La communauté d'agglomération du grand Besançon (25), qui depuis le 1^{er} janvier 2018 a repris les compétences du Syndicat Intercommunal d'Auxon Chatillon-le-Duc (SIAC), restructure les systèmes d'assainissement de ce syndicat qui déversent dans le bassin versant de l'Ognon. La station d'épuration de Chatillon-le-Duc, vieillissante et non conforme sera supprimée et les eaux usées de l'ancienne commune d'Auxon-dessus seront déconnectées de la station des Auxons, saturée. Ces rejets seront dirigés vers la station de Cussey-sur-l'Ognon dont la capacité sera portée de 3 600 à 9 650 équivalents-habitants. Pour l'extension de la station d'épuration, la réalisation des réseaux de transport depuis Chatillon-le-Duc et Auxon-dessus vers Cussey-sur-l'Ognon et la réhabilitation des réseaux existants défectueux, le Grand Besançon reçoit de l'agence de l'eau de **1, 87 M€**, dont 1,74 M€ sous forme d'avance remboursable.

2. Pour préserver et améliorer les milieux aquatiques

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (25), en collaboration avec cinq autres partenaires, a engagé la 5^{ème} tranche du programme LIFE+ intitulé « Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois ». Ce projet a pour principal objectif de préserver et de restaurer le fonctionnement hydrologique de 60 tourbières des départements du Doubs et du Jura, soit plus de 1 100 hectares, d'ici fin 2019. Pour cette tranche 2018, qui comprend les études préalables, l'animation foncière, les travaux de restauration, l'élaboration des plans de gestion et les suivis de l'efficacité des travaux et de la gestion, l'agence de l'eau octroie au Conservatoire une subvention de **630 000 €**.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 2^{ème} trimestre 2018, totalisent un montant de **112,5 millions d'euros** pour financer plus de **1 800 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com